

# Séance du Conseil Municipal du 12 Février 2013

Nombre de membres - en exercice :	11	Date de convocation:	28.01.2013
- présents :	08	Date d'affichage:	28.01.2013
- votants :	09		

L'an deux mille treize, le douze février, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Tauxières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

***Étaient présents: P.RICHOMME, P.COLLARD, F.GALIMAND, F. LEJEUNE-BOEVER, C.LARGE, D.BARBIER, J.LEJEUNE et F.GIANONCELLI***

***Étaient excusés : A.MASSARD représenté par P.COLLARD  
C.PONGNOT et V.FOUCHART***

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.  
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **Délibération n°2013-01 : Droit de préemption**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Me Laetitia CONREUR-HERRMANN, notaire à Avenay Val d'Or, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme, concernant l'immeuble sis à Tauxières-Mutry, cadastré section AC n°52 lot n°1 de 4,09 ares appartenant à Mme Laurette BERNARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

## **Délibération n°2013-02 : Droit de préemption**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Me Laetitia CONREUR-HERRMANN, notaire à Avenay Val d'Or, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme, concernant l'immeuble sis à Tauxières-Mutry, cadastré section AC n°52 lot n°2 de 3,90 ares appartenant à Mme Laurette BERNARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

## **Délibération n°2013-03 : Droit de préemption**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Me Sophie POTISEK-BENARD, notaire à Tours sur Marne, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme, concernant l'immeuble sis à Tauxières-Mutry, cadastré section AC n°65 de 7,36 ares appartenant à M. et Mme Jean LEJEUNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

## **Délibération n°2013-04 : ATESAT**

La convention ATESAT signée entre la Commune de Tauxières Mutry et la Direction Départementale des Territoires arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle.

Le conseil municipal décide de solliciter le concours de la DDT de la Marne dans le cadre de l'Assistance

Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 1 an.

Les missions retenues sont les suivantes :

- Mission de base dans les champs de compétences de la commune
- Missions complémentaires n°1, 2, 3 et 4

Le conseil municipal autorise le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise en au point de la convention précisant les conditions d'intervention et signer la convention qui sera établie en l'Etat et la Commune

#### **Délibération n°2013-05 : Demande de subvention « DETR »**

Suite à la construction du groupe scolaire concentré, le Conseil Municipal souhaite réhabiliter les anciens locaux de l'école maternelle afin d'y installer une micro-crèche.

Le Conseil Municipal autorise donc, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR dans le cadre du financement de ce projet et à signer tous les documents y afférents.

#### **Délibération n°2013-06 : Consultation de la maîtrise d'œuvre pour la micro-crèche :**

Suite à la construction du groupe scolaire concentré, le Conseil Municipal souhaite réhabiliter les anciens locaux de l'école maternelle afin d'y installer une micro-crèche, il est donc nécessaire de faire une consultation pour recruter un architecte pour la maîtrise d'œuvre de cette réhabilitation.

Le Conseil Municipal autorise donc M. le Maire à lancer une consultation dans le cadre de ce recrutement.

#### **Délibération n°2013-07 : Enquête publique sur le périmètre d'épandage Reims Métropole**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un avis d'ouverture d'enquête publique concernant la modification du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration de Reims Métropole. Les terres agricoles situées sur le finage de la commune de Tauxières-Mutry seraient concernées par cette extension.

Après délibération, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable sur l'incorporation des terres agricoles de la commune à ce nouveau périmètre d'épandage car celles-ci sont déjà sollicitées par l'épandage des effluents des pressoirs locaux.

#### **Questions diverses :**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'indemnisation de la part du commerce « Au dépôt malin » suite aux travaux de la traverse de Louvois. Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à cette demande.

M. le Maire informe le conseil municipal que M. JEZEQUEL Alexandre prendra sa retraite à compter du 30 avril 2013. Une procédure de recrutement est en cours d'élaboration avec le centre de gestion de la Marne.

RDV le 26 février à Chalons avec les établissements COLLARD pour un éventuel changement de tracteur.

#### **Délibération n°2013-08 : Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de M. Florian LARCHEZ, qui participe au 4L Trophy, rallye destiné aux étudiants dans un but humanitaire (distribution aux enfants de la population locale de matériels scolaires et sportifs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 200 € à Florian LARCHEZ pour sa participation au 4L Trophy.